

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

POUR LA C. F. T. C.

SOUSCRIPTION DE PROPAGANDE

Nous avons reproduit dans le numéro de février l'appel de notre admirable chef Zirnheld, en faveur d'une souscription nationale pour la caisse de propagande, et aussi de Maugars, indiquant les ressources nécessaires.

Nous pensons que ces appels ne resteront pas vains, mais espérons que tous auront à cœur d'y participer dans la mesure de leurs moyens.

A cet effet, nous tiendrons, à partir du 1^{er} avril, à la disposition des Syndicats et des syndiqués, des listes de souscription qu'ils pourront réclamer au Secrétariat de l'U. R., tous les soirs, de 19 à 20 heures, sauf le samedi de 17 à 19 heures, où les listes complètes devront être remises.

Le Conseil de l'U. R.

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, Rue Cadet, Paris (9^e)

La question du logement devant le Conseil National Economique

Le Conseil National Economique a tenu, du 11 au 14 janvier, sa première session, qui fut surtout consacrée à examiner le problème du logement.

L'étude de cette question fut grandement facilitée par le projet de la Commission permanente, fruit de trois longs mois d'enquête et de travaux, auxquels unanimement le Conseil tint à rendre un hommage des plus mérités.

La base du projet, c'est la constitution d'une *Caisse Nationale du Logement*, « sous la forme d'un établissement public, distinct de l'Etat, dont la gestion financière et la comptabilité seraient autonomes, tout en restant soumises au contrôle de l'Inspection des Finances et de la Cour des Comptes. »

Cette caisse serait administrée par un Conseil composé de représentants du Parlement, de l'Administration des propriétaires, des locataires, des architectes, des entrepreneurs, des Offices publics d'habitation à bon marché, du Conseil National Economique, etc...

Elle aurait pour mission de faciliter la construction, la transformation, l'aménagement d'immeubles à usage d'habitation.

Elle disposerait principalement à cet effet de deux moyens d'action :

1^o Elle pourrait assurer un complément d'intérêts aux capitaux investis pour la construction d'immeubles à loyers ;

2^o Elle pourrait procurer des capitaux à intérêt réduit aux organismes constructeurs.

Le projet estime que la construction de 200.000 logements constituerait une contribution importante à la solution du problème et suffirait aux besoins les plus pressants.

Cet effort serait à réaliser en deux étapes de cinq années chacune.

Pour la première étape (100.000 logements), il faudrait 4 milliards de capitaux, 40.000 francs étant le chiffre moyen du coût d'un logement.

Les ressources dont disposerait la Caisse devraient résider :

1^o Dans une taxe de 3 %, par exemple, prélevée au moment des majorations des loyers sur les immeubles et parties d'immeubles soumis à la législation de protection des loyers ;

2^o Dans une taxe sur les entreprises industrielles, commerciales, bancaires et d'assurances, calculée par tête d'ouvrier ou d'employé ;

3^o Dans une taxe sur les prêts hypothécaires consentis pour la construction d'immeubles à usage d'habitation et non encore amortis ;

4^o Dans une contribution complémentaire perçue sur le Pari Mutuel.

La Caisse aurait en outre la faculté d'émettre éventuellement des obligations de titres divers, amortissables à long terme, titres qui seraient couverts par des souscriptions publiques.

La Caisse prêterait aux Offices publics, Sociétés d'habitations à bon marché, coopératives d'habitations, Sociétés de crédit immobilier, fondations privées, particuliers construisant pour eux-mêmes, Sociétés et particuliers construisant pour autrui.

Le projet prévoit, en outre, des ressources créées au profit des communes, de nouvelles exonérations fiscales, l'amélioration de la législation relative aux habitations à bon marché et certaines mesures à prendre par les pouvoirs publics en ce qui concerne en particulier l'amodiation des terrains de construction, la préservation des espaces libres, les plans d'aménagement et d'extension des villes, l'aménagement économique des transports en commun.

Ajoutons que, préalablement au grand œuvre envisagé par ce projet, la Commission permanente prévoit des mesures de réalisation immédiate, telles que la récupération des locaux occupés par les administrations publiques, la modification des règlements sur la hauteur des maisons dans les villes, la réfection des lotissements défectueux et la lutte contre le taudis.

Le cadre de cet article ne nous permet pas d'analyser toute la discussion qui se poursuivit durant quatre longues séances, du mardi matin au jeudi après-midi.

Nous nous bornerons à signaler que l'attention du C.N.E. se porta notamment sur :

a) La question capitale des taxes. Celles-ci seront-elles, en définitive, prises en dehors ou en dedans du prix de location ? Le Conseil se prononça pour la perception en dedans, malgré les efforts déployés en sens contraire par le représentant des propriétaires, M. de Vareux, qui fut seul de son avis, les plus illustres représentants de l'Industrie, de l'Agriculture et de la Finance s'étant prononcés en faveur des locataires ;

b) La question du logement à la campagne, que M. Garcin exposa longuement ;

c) La question des grands immeubles et des petites maisons familiales, celles-ci ayant trouvé des défenseurs victorieux en notre ami Gaston Tessier et quelques autres membres du Conseil, quoique la solu-

tion de la crise apparaisse à tous dans la construction en série de vastes immeubles urbains.

Ce qui nous a le plus frappé dans les discussions, c'est, avec la hauteur de vues de tous les membres du C.N.E. sans aucune exception, la conscience que chacun avait de ses responsabilités personnelles en face de l'intérêt public et de l'honneur du Conseil lui-même.

Maurice GUÉRIN.

CONFRÉRIE ET SYNDICAT

Au cours de l'assemblée générale de l'Association St B.-J. Labre, qui s'est tenue à Paris, le 21 janvier, M. Marcel Poimboeuf, secrétaire général adjoint du Syndicat des Employés, a présenté un rapport duquel nous avons plaisir à extraire le passage suivant :

L'individualisme issu de la révolution a été renié, battu en brèche par les révolutionnaires modernes. Lorsqu'ils ont affirmé : « l'émancipation des travailleurs est l'œuvre des travailleurs eux-mêmes », ils ont rendu un hommage qu'ils n'avaient nullement, au reste, l'intention de rendre, à la nécessité de l'organisation professionnelle. Est-ce à dire que, tout en se réjouissant de ce retour à des notions qui sont, en soi, parfaitement saines, les catholiques puissent, en toute sécurité de conscience, s'enrôler dans n'importe quel mouvement syndical, fût-ce avec l'excellente intention d'y demeurer pleinement eux-mêmes et d'y exercer une influence profitable, en dernier ressort, à leur foi ?

Il suffit de rappeler que la C.G.T. et la C.G.T.U. n'ont cessé, ni l'une ni l'autre, de se réclamer du postulat de la lutte des classes qui est un postulat de haine ; que malgré le soin qu'elles prennent d'affirmer « *ad usum populi christiani* » leur neutralité religieuse, elles ne manquent pas de s'associer, de près ou de loin, tant par leur presse que par leurs orateurs, à toutes les campagnes d'agitation anti-catholiques qu'elles se félicitent de l'intrusion des femmes dans telles carrières qui ne sont point faites pour des épouses et des mères et les détournent, de toutes manières, de leur foyer, qu'elles ne se gênent pas pour dénigrer ce que nous, chrétiens, considérons comme la famille normale et bénie de Dieu, il suffit, disons-nous, de se remémorer ces choses, auxquelles beaucoup d'autres pourraient être adjointes, pour admettre que l'attitude des catholiques vis-à-vis de ces mouvements ne peut être qu'une attitude d'abstention et même — dans l'exacte mesure où l'action syndicale proprement dite est dénaturée par eux — d'opposition.

Alors, n'y a-t-il donc rien à faire et les catholiques doivent-ils simplement déplorer de ne pas trouver accès dans les mouvements dont il vient d'être question ? Que non pas. Interrogeons, plutôt, nos anciens de Saint-Labre. Ils ont été, parmi les fondateurs du syndicalisme chrétien, ceux qui, le plus communément ont su joindre à une inébranlable fidélité aux principes et à l'idéal, un sens très averti, des nécessités et des possibilités. Ils continuent de marquer de leur empreinte le syndicalisme chrétien de notre pays.

Un peu d'histoire ! L'Association de Saint-Labre a été fondée en 1882. En 1887, le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie venait à son tour à la vie.

Deux noms demeurent particulièrement associés à ces deux initiatives qui ne sont pas près, ni l'une ni l'autre, d'avoir épuisé leur sève et laissé tarir leur fécondité. Ces noms sont, pour l'Association de St-Labre, celui du cher Frère Exupérien, pour le Syndicat, celui du cher Frère Hiéron, tous deux fils et très fidèles disciples du grand Saint J.-B. de la Salle. N'est-il pas permis de découvrir comme un concours providentiel de circonstances, dans le fait que ces deux religieux aient été amenés, l'un à trouver un moyen de susciter en de jeunes âmes un renouveau de vie intérieure, cette vie des vies, l'autre d'utiliser les ressources de cette indispensable vie intérieure au service d'une cause opportune et attachante entre toutes, celle de la restauration de l'ordre social chrétien, par l'organisation raisonnable et hardie, tout ensemble des travailleurs. L'Institut de Saint J.-B. de la Salle, représenté par ces deux Frères et par nombre d'autres, à leurs côtés, recevait ainsi, ipso facto, le meilleur diplôme qui put être décerné à son enseignement, à savoir, qu'à la différence de tant d'autres, cet enseignement, loin de rester en marge de la vie, la créait et l'alimentait.

Au syndicat, pas plus qu'à Saint-Labre, la présomption et la mise en scène ne furent de règle. Tout simplement une œuvre utile s'offrait à 3e jeunes esprits, ceux-ci, dans l'un et l'autre cas, ne voulurent point s'y dérober. Ils n'imaginaient certainement pas le développement que prendrait leur action, ils ignoraient à quelles profondeurs elle pourrait atteindre. Ames évangéliques sachant que l'un sème et l'autre moissonne et se contentent de semer avec conscience !

« Les Disciplines de l'Action »

Ami passionné de la jeunesse... de la jeunesse intellectuelle dont l'élite se presse au pied de sa chaire à l'Institut Catholique, comme de la jeunesse des Patronages qu'il groupe dans la puissante Fédération Gymnastique et Sportive, nul mieux que M. François Hébrard, n'était désigné pour lui indiquer ces « Disciplines de l'Action ». (1)

Sous une forme alerte et agréable, c'est tout un programme de vie qu'apportent ces pages pleines d'expérience, de sagesse et de haute psychologie.

Les cinquante chapitres qui composent l'ouvrage sont répartis sous trois chefs : *La formation individuelle, La formation dans les œuvres, La leçon du champ de bataille.*

Et le tout est harmonieusement relié autour du même point central : préparer la jeunesse à l'œuvre de reconstruction nationale.

(1) Un volume. Editions Spes.

Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest
Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi 9 mars, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

VISITEZ A NANTES
LES
GRANDS MAGASINS

DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS
ET
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

3^E CONGRÈS

DE

l'Union Régionale des Syndicats
de Travailleurs Chrétiens
de l'Ouest

des Samedi 13 et Dimanche 14 février

A POITIERS

C'est à Poitiers que revenait pour 1926 d'avoir le siège du 3^e Congrès de l'U. R. de l'O.

Dès le samedi soir, à 17 heures, arrivaient les délégués de Paris, Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Saumur, Châtellerauld.

Reçus à la gare par une délégation des membres des Syndicats de Poitiers, accompagnés de Deveaud, leur dévoué président, ils furent conduits aux différents hôtels qui devaient les recevoir.

A 20 heures 30 avait lieu la première réunion d'étude.

Nombreux furent les syndiqués poitevins, hommes et dames, qui avaient tenu à répondre à l'appel des Conseils syndicaux.

Dans l'assistance à cette réunion, nous avons remarqué la présence de M. le Vicaire général Le Guichaoua, M. le chanoine Pavillé, l'abbé Lefebvre, secrétaire des Œuvres, ainsi que plusieurs autres personnalités des Œuvres catholiques.

M. Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., qui présidait, était entouré de Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats féminins de l'Abbaye ; M. Gustave Pressensé, président de l'Union Régionale des Syndicats des Travailleurs Chrétiens de l'Ouest ; de M. Deveaud, président de l'Union des Syndicats de Poitiers, et des délégués venus des différents points de l'Union de l'Ouest.

Un rapport fort bien présenté et très documenté sur l'activité des Syndicats poitevins, fut présenté par Deveaud.

Mlle Percevault, secrétaire des Syndicats féminins de Châtellerauld, parla du travail accompli par les Syndicats de Châtellerauld depuis leur fondation, en octobre dernier.

Ces deux rapports appelèrent une discussion, très intéressante et soutenue, dirigée avec autorité par Gaston Tessier.

DIMANCHE 14 FÉVRIER

La première réunion du matin avait lieu à 8 heures, à Notre-Dame-la-Grande, l'un des bijoux de Poitiers, où, tous, invités, délégués et syndiqués, se réunissaient pour assister à la messe célébrée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Poitiers, assisté de MM. Le Guichaoua, vicaire général, et Pavillé, chanoine.

A l'Evangile, M. l'abbé Lefebvre, secrétaire des Œuvres, dans une vibrante allocution, prenant pour texte l'Evangile du jour, parla de la charité, de cette charité chrétienne, que tous, employeurs et employés doivent pratiquer pour la paix du monde et le règne de Dieu. En terminant, il fit appel à tous les travailleurs pour qu'ils adhèrent aux syndicats chrétiens, dont les principes, basés sur l'Encyclique du Grand Pape des Ouvriers Léon XIII, sont justice et charité chrétienne.

A 10 heures 15, dans la grande salle Saint-Stanislas, à Poitiers, se réunissaient plus de 200 syndiqués et délégués pour prendre part à la deuxième réunion d'étude.

Après les paroles d'ouverture et la présentation du rapporteur, par Gaston Tessier, qui présidait, la parole est immédiatement donnée à Gustave Pressensé qui

dût donner le rapport général et moral du travail accompli et les succès obtenus dans l'Union depuis le Congrès d'Angers en 1925.

Nous donnerons ce rapport, aussi complètement que possible, dans un prochain numéro.

Au cours du rapport général, Mgr de Durfort, évêque de Poitiers, qui devait présider la séance de clôture, mais appelé à Niort pour présider une réunion très importante, fit son entrée dans la salle au milieu des applaudissements.

Après quelques paroles de remerciements à Lui adressées par Gaston Tessier, Sa Grandeur répondit en disant tout son attachement et son admiration pour les travailleurs, surtout quand ceux-ci sont des travailleurs chrétiens. Sa Grandeur assura nos Syndicats de toute sa sympathie, fit des vœux pour leur développement, et sur une intervention de Gustave Pressensé demandant à Sa Grandeur de nous aider dans la fondation de Syndicats dans le département des Deux-Sèvres, promet de faire le nécessaire le jour même à Niort, près de son clergé et des travailleurs catholiques pour la fondation de syndicats chrétiens dans le département des Deux-Sèvres.

Après le départ de Monseigneur l'Evêque, une discussion fort intéressante s'engagea entre plusieurs délégués, Pressensé fils et Buerne, de Nantes ; Guillemot, de Saint-Nazaire, et un délégué de la Manufacture d'Armes de Châtellerauld. Le rapporteur et Gaston Tessier répondirent à toutes les questions posées.

Deveaud, président de l'Union du Poitou, présenta un très intéressant rapport sur les Associations interprofessionnelles, anti-chambres des Syndicats professionnels en voie de formation.

La réunion du matin se termina par le renouvellement du bureau de l'U. R. de l'O. Furent réélus : Président, Gustave Pressensé ; vice-présidents, Mlle Drouart, M. Paul Foulon ; secrétaires, Mmes Poupard et Croué ; trésoriers, M. Buerne, Mlle Favre ; secrétaire-archiviste, M. Eugène Barbier.

A midi 30, un déjeuner fort bien servi et substantiel, réunissait plus de 80 convives, au cours duquel des toasts furent portés par Gustave Pressensé, chanoine Pavillé, M^e Couturier, avocat, conseil juridique des Syndicats, Mlle Graff, M^e de Lefèvre, bâtonnier de l'Ordre des avocats, Gaston Tessier et M. Le Guichaoua, vicaire général.

Après une promenade d'une heure environ dans les rues de Poitiers pour y admirer les monuments vraiment historiques de la ville, invités, délégués et syndiqués se rendirent à nouveau salle Saint-Stanislas, pour la séance de clôture.

A 16 heures 15, la séance est ouverte par M. le chanoine Brault, vicaire général et supérieur du collège Saint-Stanislas, remplaçant Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Poitiers, empêché par suite d'engagements pris par ailleurs.

La parole est ensuite donnée à Gustave Pressensé, qui, au nom de l'U. R. de l'O., adresse ses remerciements à M. le Vicaire général, aux membres du clergé, aux personnalités catholiques présentes, aux délégués, pour quelques-uns venus de loin, à la presse et à l'assistance venue nombreuse, puisque l'on peut évaluer à près de 500 personnes présentes, puis il donne un court rapport des travaux accomplis, des succès obtenus et du travail à faire d'ici le prochain Congrès. Il termine en faisant appel à tous pour le recrutement des Syndicats chrétiens du Poitou et de l'U. R. Il présente ensuite les deux orateurs inscrits. Tout d'abord Mlle Graff, secrétaire générale des Syndicats Chrétiens de l'Abbaye, à Paris, et Gaston Tessier, secrétaire général de la Confédération française des Travailleurs Chrétiens, membre du Conseil Supérieur du Travail, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

Mlle Graff prend tout d'abord la parole et parle avec son éloquence habituelle et

aussi sa conviction bien connue de « l'Apostolat social par le groupement professionnel. »

Du rapport très documenté de Mlle Graff, nous en extrayons les passages les plus importants :

« L'Apostolat social, c'est la diffusion des principes, des vérités capables d'amener une meilleure organisation de la vie, d'établir l'harmonie entre le plan divin et l'organisation nécessaire. »

« L'Apostolat social, c'est en somme l'action sociale, c'est-à-dire l'action qui s'exerce pour remédier aux maux dont souffre la société pour amener l'ordre et la paix. Mais l'action sociale basée sur une doctrine, sur des principes, et inspirée par des mobiles supérieurs. »

Mlle Graff passe ensuite en revue les divers modes de l'Apostolat qui doit se faire sentir dans tous les actes de la vie journalière.

Dans un discours d'une réelle portée sociale, Gaston Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C., définit la doctrine de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens relativement aux graves problèmes de l'heure présente : salaire, durée du travail, sécurité du travailleur et de sa famille, habitations à bon marché, etc...

En quelques mots, Gaston Tessier résume la position prise par la C. F. T. C. en ce qui concerne ces divers points. Elle demande : pour le juste salaire, la réorganisation des Commissions d'études relatives au coût de la vie.

Pour la Paix sociale, l'établissement de la conciliation et de l'arbitrage obligatoires, avec garanties professionnelles.

En ce qui concerne la Durée du travail, le maintien et l'application, dans son esprit et dans son texte, de la loi sur la journée de huit heures et l'observation du repos hebdomadaire, autant que possible, collectif et dominical.

Pour la sécurité du travailleur et de sa famille, le vote du projet de la loi sur les Assurances, tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés.

Ces deux conférences furent très applaudies.

M. Brault, vicaire général, termina cette séance en remerciant rapporteurs et orateurs et fit des vœux pour la diffusion des Syndicats chrétiens qu'il venait d'apprendre à connaître plus à fond.

M. Gustave Pressensé annonça que le 4^e Congrès de l'U. R. se tiendrait en 1927 à Saint-Nazaire.

La réunion se termina par quelques monologues, et une comédie en un acte, de Labiche : « Les deux Timides », le tout parfaitement rendu.

Chacun est parti heureux d'une journée si bien remplie, se promettant de faire de la propagande pour les organisations syndicales de la C. F. T. C.

Gustave PRESSENSÉ.

Une Loi nouvelle

Nous croyons bien faire en signalant à nos amis l'article unique de la loi du 23 avril 1924. Tous nos syndiqués ont intérêt à la connaître et à la faire appliquer par leurs employeurs.

« Les salaires des ouvriers du commerce et de l'industrie doivent être payés au moins 2 fois par mois à 16 jours au plus d'intervalle. »

Ceux des employés doivent être payés au moins une fois par mois.

Les commissions dues aux voyageurs et représentants de commerce donneront lieu à un règlement au moins tous les trois mois. »

Le Conseil de Prud'hommes a dû récemment appliquer les dispositions de cette loi.

M. R.

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

Union Nantaise
DES
Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air, Nantes

Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

De plus, les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, de 19 à 20 heures, ainsi que les samedis, de 17 à 19 heures, la permanence est assurée par le Secrétaire général, qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

Conférences Syndicales

Dans le prochain numéro du « Messager », nous rendrons compte de la conférence faite le 23 février par le R. Père de Forgues, Supérieur de l'Institut Catholique professionnel, sur « La Doctrine catholique et les Syndicats. »

La prochaine conférence aura lieu le mercredi 24 mars, à 20 heures 15, au siège des Syndicats, 6, rue de Bel-Air.

Elle sera faite par Gustave Pressensé, président de l'U. R., et aura pour titre : « La Nécessité du Syndicat et les objections faites aux Syndicats chrétiens. »

Avant et après la conférence, attractions diverses. — Tombola gratuite.

Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS
DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Conseil d'administration le mardi 2 mars, à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

PERCEPTION DES COTISATIONS

Seulement le dimanche 7 mars, de 9 h. 30 à 10 h. 30, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Caisse Rurale et Urbaine

des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

10 % aux Syndiqués

(sauf sur articles Tennis)

NANTES-SPORTS

10, rue de l'Écluse, 10

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs

ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin

Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

Syndicat des Employés

du Commerce et de l'Industrie

6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi, 12 mars, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Assemblée générale

du dimanche 31 janvier 1926

Le 31 janvier, avait lieu l'assemblée générale d'hiver. Malgré trop d'absences, nous avons eu la satisfaction de constater un plus grand nombre de présences. Quelques membres du Conseil et syndiqués se sont fait excuser.

Au début de la réunion, la parole est donnée au secrétaire et trésorier pour la lecture des rapports moral et financier, lesquels ont été approuvés.

Puis le président fait connaître que le recrutement, quoique moins bon que l'année précédente, est cependant encourageant et fait appel à tous pour amener des camarades. Le placement a été meilleur que l'année précédente et l'on put constater avec satisfaction le placement d'un certain nombre d'anciens syndiqués et nouveaux, quelques maisons nouvelles nous ont accordé leur confiance pour leur demande de personnel, c'est un gage de la confiance que l'on accorde à notre Syndicat.

L'action professionnelle a été plus active encore en ces derniers temps et s'est appliquée plus particulièrement à l'étude de bordereau de salaires et à l'application de la loi du 29 décembre 23, sur le repos dominical dans certaines professions de commerce de détail.

La formation de groupes professionnels est commencée et donne des résultats satisfaisants pour le recrutement et pour les avantages professionnels que doivent en attendre ceux qui les composent.

Que dire des succès obtenus aux dernières élections à la Commission locale de l'enseignement technique où nous avons eu la grande satisfaction de faire élire deux de nos camarades à la catégorie du commerce.

Venaient ensuite l'élection du président et de plusieurs membres sortants, tous ont été réélus.

C'est enfin notre camarade Lucas membre du Conseil syndical qui nous fait un rapport très documenté sur les « allocations familiales », lequel a donné lieu à une très intéressante discussion, à la fin de laquelle la séance a été levée à 11 h. 20.

COMPAGNIE NANTAISE

DE

NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemoult
Nantes au Pellerin
Nantes à Saint-Nazaire
Saint-Nazaire à Mindin
Pornic à Noirmoutier
Nantes à Belle-Ile
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

Groupe des Représentants et Voyageurs de Commerce

La deuxième réunion a eu lieu le dimanche 21 février. M. Le Bras accepte les fonctions de secrétaire.

Il est rendu compte des démarches faites auprès des hôteliers pour obtenir des réductions de prix aux membres du groupe. On décide de faire insérer dans le *Messageur Syndical*, la liste des hôtels de la région recommandés à nos adhérents. Les hôteliers qui désireront y figurer auront à verser une souscription à titre de publicité. Quelques syndiqués font remarquer que certaines Compagnies de chemin de fer secondaires n'accordent pas le tarif réduit aux voyageurs porteurs de leur carte professionnelle. Cette question sera étudiée et un vœu sera transmis à la C. F. T. C. par l'entremise de l'U. R. pour qu'une suite favorable lui soit donnée.

Après un échange de vues au sujet du recrutement et du service de placement, on fixe comme convenu la prochaine réunion au 3^e dimanche de mars, soit le 21, à 9 h. 1/2.

Un certain nombre de non syndiqués présents à la réunion signent ensuite leur demande d'admission et la séance est levée après la récitation de la prière.

Famille Syndicale

DECES

Notre camarade Hyais vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère.

Qu'il veuille, en cette circonstance, ainsi que Mme Hyais, accepter nos sincères sentiments de condoléances.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège : 6, rue de Bel-Air

Réunion du dimanche 21 février

La réunion du dimanche 21 février réunissait encore un trop petit nombre de camarades, elle fut cependant des plus intéressantes, d'abord par le compte rendu que nous fit M. Moreau, notre président, du Congrès de Poitiers, auquel il a assisté comme délégué du Syndicat.

Ensuite, M. Pressensé nous présente une proposition d'entente avec le Syndicat de Saint-Nazaire pour la présentation d'un bordereau de salaire. Le bureau se réunira d'ici quelques jours pour étudier la possibilité d'une réunion générale des syndiqués métallurgistes et d'une invitation aux camarades que nous connaissons, que la question serait susceptible d'intéresser, et qui, par la suite, pourraient se syndiquer. M. Pressensé nous parle également des différents travaux qui ont été exécutés par les Syndicats de l'U. B. et par là, nous montre la route à suivre, à nous, métallurgistes, il nous dit son espoir de fonder dès qu'il sera possible, un Syndicat du bâtiment.

Le Secrétaire.

Syndicat des Cheminots

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Le Syndicat des Cheminots (Orléans et Etat), se réunira, au siège des Syndicats, 6, rue de Bel-Air, le premier dimanche 7 mars, à 9 h. 30.

Téléphone 23.78 Léon BUERNE Chèques Post. 318
ASSUREUR
12, Avenue Félix-Faure - NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvaire - dernier dividende 10 0/0

VIE - La MUTUELLE-VIE - dernier dividende 9 0/0

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents - Loi 1898 - Individuelles - Automobiles - Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.

Section des Dames

Syndicat

des Dames employées

du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

La Vie Syndicale

Elections au Conseil des Prud'hommes

Au mois d'août dernier, nous avons envoyé à toutes nos syndiquées qui ont le droit de voter aux élections au Conseil des Prud'hommes, une lettre leur indiquant les démarches à faire pour figurer sur la liste électorale.

Croiriez-vous qu'à ce nombre de courrier il n'a été fait qu'une dizaine de réponses ? Comment expliquer cette apathie ? J'aime mieux supposer qu'en raison des vacances toutes ces lettres ne sont pas parvenues à destination.

Mais il est encore temps de réparer cette omission, grosse de conséquences dans le monde du travail. Si les femmes s'abstiennent déjà de voter lorsqu'elles en ont la possibilité, comment s'acquitteront-elles de ce devoir lorsque les pouvoirs publics auront reconnu leurs droits à toutes les élections ?

Vous toutes qui avez 25 ans, vous pouvez et vous devez toutes vous faire inscrire sur les listes de la mairie. On ne vous demande qu'un léger effort, le Syndicat fera le reste.

Est-il donc si difficile de se procurer :

1° Son bulletin de naissance ;

2° d'aller trouver son patron et de lui demander un certificat constatant que vous êtes employée depuis trois ans au moins, en indiquant votre profession déterminée (vendeuse, comptable, sténo-dactylographe, etc...)

3° Quelles difficultés prévoyez-vous donc rencontrer quand, munie de ces pièces, vous vous présenterez au commissariat de police de votre canton ? Le Commissaire vous donnera un certificat constatant votre domicile et votre état civil complet.

Ensuite vous apporterez toutes ces pièces au Syndicat et l'on s'occupera de vous faire inscrire à la mairie.

Vous aurez tout avantage à élire les candidats de votre choix ; si par votre vote vous pouvez aider à faire triompher la bonne cause, pourquoi ne pas le faire ?

Suivons en cela nos amis de Poitiers : ils ont fait élire trois de leurs sur 4 membres au Conseil des Prud'hommes. A la prochaine élection, Nantes doit aussi se distinguer.

Hâtons-nous donc de nous mettre en règle ; encore quelques jours, il sera trop tard, la liste des inscriptions sera close.

Un avis nécessaire

Notre toute dévouée Secrétaire m'a confié qu'elle voit sans plaisir le moment de réclamer les cotisations.

On dit aussi que quelques syndiquées voient également arriver... sans plaisir, le moment de verser la cotisation. Serait-ce vrai ?... peut-être... mais il n'y a là que des exceptions, qui ignorent que la cotisation est due dès le commencement de l'année, des isolées qui n'ont pas encore bien compris que donner sa cotisation c'est avoir le droit de dire : « Le bien que fait le Syndicat, j'y contribue. » C'est

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Feltre (face au Marché)

Maison de Confiance LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

avoir le droit de relever la tête : « Même si mon travail m'empêche d'agir personnellement, même si je n'ai pas d'influence, même si je n'ose pas... du moment que, pécuniairement, j'aide le Syndicat dans son apostolat, je puis proclamer fièrement : je suis de celles qui savent comprendre le devoir actuel, le devoir social, et le comprendre efficacement.

Vous voudrez toutes être de celles-là, j'en suis sûre, chères syndiquées.

Promenade Syndicale

Le Comité des Fêtes entrevoit une promenade syndicale au mois de Mai. Le *Messageur* tiendra les intéressées au courant en temps voulu ?

Résumé du Cercle d'études

21-22-26

« L'homme est né pour travailler, comme l'oiseau pour voler », lisons-nous dans le livre de Job. Le travail est, en effet, une nécessité. La sentence divine portée contre Adam pêcheur : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front » pèse toujours sur sa postérité. Mais, avant tout, le travail est une loi divine, même indépendamment de toute chute et de toute punition du genre humain.

La Providence n'impose pas à tous le travail comme condition d'existence : ceux-là ont le devoir certain d'acquiescer d'autre façon par le digne et fécond emploi de leurs facultés et de leur activité, la dette commune envers Dieu et l'humanité.

L'antiquité était loin d'avoir ces idées sur le travail. Mais, N. S. J. C., ouvrier par son libre choix pendant trente ans de sa vie mortelle, releva ainsi le travail et le travailleur de l'abjection où les avait plongés le paganisme.

En arrivant à parler du travail par rapport à la famille, il faut dire que dans celle-ci, normalement organisée, il appartient à l'homme, par son travail, de subvenir à l'entretien de la femme et des enfants. Le travail au dehors de la femme mariée ne devrait pas exister : c'est pour elle une condition fâcheuse et contraire à l'ordre naturel. Sa place est au foyer dont elle est l'âme, son éloignement à les conséquences les plus regrettables soit pour le mari, soit pour la procréation et l'éducation des enfants.

Pendant la guerre, où la population masculine en grande majorité, avait dû abandonner ses occupations pour se consacrer à la défense du pays, les femmes durent prendre la place des hommes. Certaines y perdirent le goût du foyer, beaucoup devant le gain possible hésitèrent à reprendre leur vraie place à l'intérieur de la maison. Depuis, la vie augmentant tous les jours, il faut bien satisfaire les besoins matériels. C'est pourquoi, actuellement, nous voyons la généralité des femmes exercer les carrières suivantes : médecine, barreau, professorat, commerce, emploi de bureau, de vendeuse, ouvrière d'usine, domestique, etc...

Qu'en résulte-t-il pour la vie familiale ? La fonction sociale dévolue par la Providence à la plus grande partie du sexe féminin est celle qui consiste à prolonger le genre humain en mettant au monde



ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES

Enseignement Rapide, Individuel, et à peu de frais au moyen de Documents réels (COURS ORAUX et par CORRESPONDANCE)
Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

199 Emplois offerts en 1924, 98 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE

COURS DE COUPE ET COUTURE

ENTRÉES et SALLES spéciales pour les Dames et les Jeunes Filles (PROFESSEURS DAMES)

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix

La meilleure Qualité

Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

ceux qui le continueront. Or, comment une jeune fille devenue médecin, avocat, ingénieur, peut-elle concevoir une fonction d'épouse d'abord, de mère ensuite ? La doctoresse réside à son cabinet, court à ses malades. Qui règle les affaires du ménage, qui soigne, nourrit, habille les enfants, s'il y en a ?... Ces ménages sont ordinairement stériles : la jeune savante ne veut pas être gênée par les « intrus ». Elle a d'autres soucis.

Que dire maintenant des ouvrières d'usine s'épuisant en de durs travaux également meurtriers pour elles et leurs fonctions maternelles : elles vivent dans une promiscuité continue, et leurs enfants restent livrés à eux-mêmes, sans soins et sans surveillance.

Quant à la situation de l'employée de bureau, il faut encore se demander dans quelle mesure sa vie est compatible avec la vie de famille et les exigences de la maternité. La jeune fille qui travaille dans les bureaux sans avoir à assurer les soins du ménage est assurément dans de meilleures conditions très favorables, mais il n'en est pas de même de la femme mariée obligée de pourvoir à tous les travaux domestiques. Devenue mère, il lui est impossible de garder auprès d'elle l'enfant pourtant si désiré, lequel sera confié aux soins d'une nourrice, en un lieu plus ou moins éloigné. C'est à la fois très simple et très cruel.

D'après ce qui précède, les diverses professions énumérées ne peuvent convenir à la femme qu'en attendant le mariage ou dans le cas où celui-ci n'est pas réalisé. Il n'en est pas de même du professorat qui laisse une certaine liberté entre les heures de cours ; de la culture se pratiquant ordinairement près de la maison ; du commerce, dans le cas où la femme s'occupe de son propre commerce sans quitter le logis familial. Rarement la domesticité permet à la femme de remplir ses devoirs d'épouse.

Donc, si la jeune fille est obligée de travailler au dehors, dans le choix de sa profession, orientons-la, si nous le pouvons et si elle en a les aptitudes, vers le métier qui, mettant en valeur son habileté naturelle, lui permettra plus tard d'exercer ce travail à domicile.

Comme conclusion, nous retiendrons ceci : que la femme absente du logis tout le jour, c'est la négligence dans la tenue de la maison, ce sont les repas préparés et pris à la hâte, les enfants abandonnés à eux-mêmes, ne faisant qu'entrevoir leurs parents, ne connaissant plus cette douce influence maternelle qui lentement forme leurs petites âmes dans le contact de chaque heure du jour ; c'est, pis encore, l'oubli de la joie du sacrifice, c'est la restriction volontaire de la natalité, le foyer laissé sans berceaux pour ne pas déranger des habitudes, devenues impérieuses, d'égoïsme tranquille.

La première réforme à faire serait l'établissement pour les travailleurs du salaire familial : le régime individualiste, né de la philosophie matérialiste nous a valu l'abaisssement des salaires et l'introduction de la femme à l'atelier. Le relèvement progressif du taux des salaires au chiffre nécessaire pour permettre de subvenir aux besoins familiaux éloignera la femme mariée de la tâche salariée.

Mais il faut prendre aussi les moyens moraux : formation de la femme mariée et de la jeune fille, étude du rôle qu'elles sont appelées à remplir. Il ne sert de rien, en effet, de demander l'intervention législative, de modifier les conditions actuelles du travail, si, en même temps, l'on ne s'efforce pas d'élever les âmes à la vraie compréhension de ce que doit être la vie : effort constant à mieux remplir la tâche qui est assignée à toute créature dans le Plan divin.

Syndicat de l'Aiguille

SECTION DE L'HABILLEMENT
6, rue de Bel-Air

Comme chaque année, la section de l'habillement du Syndicat de l'Aiguille, organise sa vente, au profit de sa caisse de secours mutuels, le dimanche 7 mars, de 9 à 18 heures.

Indépendamment des questions professionnelles, le Syndicat s'occupe de se-

CRÉDIT NANTAIS

ANCIEN M^{re} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 6.07 - 10.55 - 21.00

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT

BUREAUX : CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,

PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

courir ses membres malades, c'est donc une œuvre très importante qui mérite d'être soutenue, aussi nous ne doutons pas un seul instant que tous ceux qui s'intéressent aux travailleurs ne viennent faire une visite au 6 de la rue de Bel-Air, le dimanche 7 mars.

Dès maintenant le Conseil syndical fait appel à la générosité de tous ceux qui le peuvent pour envoyer des lots et objets quelconques et les en remercie à l'avance.

Il y aura comptoirs de toutes sortes, pêche à la ligne, roue du bonheur, friandises et pâtisseries, etc., c'est-à-dire de quoi contenter grands et petits.

Que tous retiennent cette date du 7 mars et fassent une petite visite au 1, rue de Bel-Air, ainsi tout en passant quelques instants agréables ils feront œuvre utile.

Syndicats Féminins de Saint-Nazaire

25, Place Marceau, Saint-Nazaire

Assemblée Générale

Le dimanche 17 janvier avait lieu notre réunion générale. Elle fut présidée par Monsieur le Curé de Saint-Gohard, qui, au cours de la séance, nous prodigua ses encouragements.

Mademoiselle Guérin, Présidente du Syndicat des Ouvrières, nous lut le compte rendu de l'année 1925, année de charges s'il en fut, contrairement à 1924.

Après avoir offert ses vœux aux membres du Syndicat, elle déplora le départ de notre chère et dévouée présidente du Syndicat des employées, Mlle Raboteau, qui, pendant trois ans, se dépensa sans compter, pour le développement de notre groupement.

Puis vint la revue de l'année syndicale dont nous donnons ici un petit extrait.

« Nous avons eu, dit-elle, la joie de procurer des vacances à 39 de nos syndiquées ; 13 autres recueillirent un secours de maladie. D'autres dépenses vinrent aussi grever notre budget : Congrès, conférences, cours de coupe, choses nécessaires, obligatoires, mais dispendieuses pour notre caisse.

Il nous faut remercier ici les syndiquées de Méan, qui, au mois d'avril, nous prêtèrent leur aimable concours, pour organiser une fête syndicale.

En mai, sur notre demande, Mlle Danguy voulut bien venir former un syndicat féminin à Trignac. Sa conférence eut beaucoup de succès dans ce centre ouvrier, et dès la première heure, une quarantaine de membres répondirent à son appel. L'après-midi de ce même jour, la dévouée conférencière faisait entendre sa parole à Méan, devant un nombreux auditoire.

En mai également avait lieu la promenade annuelle. Une vingtaine de syndiquées se dirigèrent vers Missillac et visitèrent avec plaisir le château de la Breteche. Journée agréable et toute remplie de gaieté fraternelle.

Au mois d'octobre, Mlles Guérin et Briand, déléguées du Syndicat, se rendirent à Paris, pour y suivre les cours de coupe de Mlle Bardot, présidente du Syndicat du Vêtement, dans le but de faire profiter ensuite les syndiquées de notre ville. Depuis le début de novembre, elles donnent ces cours, évidemment gratuits, le lundi et le jeudi. Nous sommes heureuses de vous dire que le succès couronna notre attente, car plusieurs de nos syndiquées les suivent avec assiduité et profit, et de plus est pour nous un précieux moyen de propagande.

Nous avons émis le projet de faire y participer Méan, Mlle Guérin se proposant d'aller à la belle saison les donner aux syndiquées de cette section.

Au cours de cette année, une bibliothèque syndicale a été formée, renfermant

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier
19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

des brochures intéressantes. Plusieurs d'entre nous les connaissent déjà.

» Puis vint le rappel du paiement des cotisations ; le rappel de l'assistance aux réunions mensuelles quelque peu négligées.

Ensuite eurent lieu les élections : Mlles Raboteau, présidente ; Gérard, secrétaire, donnant leur démission, Mlles Lehuédé, Niollon et Chapron, Mme Tessier, sont alors élues pour remplacer les membres sortants, section des employées.

Mlles Fredouillard, Billy et Audiger pour la section des ouvrières.

Le lendemain, le bureau syndical, à sa première réunion, et conformément aux statuts, a élu à l'unanimité :

Syndicat des Employées : Présidente : Mme Hervoche ; vice-présidente : Mlle Le Nue ; secrétaire : Mlle Le Huédé ; secrétaire-adjointe : Mlle Le Goff ; trésorière : Mlle Gauffriau ; trésorière-adjointe : Mlle Nicollon.

Syndicat des Ouvrières : présidente : Mlle Guérin ; vice-présidente : Mlle Serot ; secrétaire : Mlle Pied ; secrétaire-adjointe, Mlle Landour ; trésorière, Mme Bouvier ; trésorière-adjointe, Mlle Briand.

Le Bureau syndical offre à sa nouvelle présidente, Mme Hervoche, ses meilleurs souhaits de bienvenue, et l'assure de son profond attachement.

Fête Syndicale (24 Janvier 1926)

Le matin de ce jour, 24 janvier 1926, une réunion du Bureau des Syndicats masculins et féminins de la région nazairienne avait lieu à la Permanence, 25, place Marceau, sous la présidence de M. Pressensé. Diverses questions intéressantes furent abordées.

M. l'abbé Crépel, curé de Saint-Gohard, notre dévoué pasteur, l'ami des syndicats chrétiens de notre ville, avait organisé pour ce même jour, une fête religieuse syndicale. Il la voulait grandiose. Elle le fut. Mgr Terrien, évêque du Bénin, et Mgr Fortineau, évêque de Diégo-Suarez, à Madagascar, présidaient la cérémonie. Quel insigne honneur pour nous, de voir s'intéresser à notre œuvre, deux grands chefs de l'Eglise, deux évêques Missionnaires. Qu'ils daignent trouver, ici, l'écho de la reconnaissance filiale qui anime le cœur de tous les Travailleurs chrétiens de Saint-Nazaire, qu'ils en soient remerciés et bénis. Le R. P. Gonzalve Gilbert, missionnaire franciscain, fils et frère de deux syndiqués, enfant de Saint-Gohard, célébrait la messe. Dans le chœur, nous remarquons en particulier aux côtés de Nos Seigneurs les Evêques, M. le chanoine Joalland, curé de la paroisse de Saint-Nazaire ; M. le curé de Méan, M. l'abbé Fleury, supérieur du Collège Saint-Louis. Tous les groupements catholiques de la ville étaient représentés.

Après l'Evangile, M. Lemoine, vicaire général du diocèse, prit la parole devant un nombreux auditoire. Son magistral discours fut écouté avec une religieuse attention.

« Laissez-moi, nous dit-il, vous dire la grande joie que j'éprouve, en voyant grouper au pied de l'autel, ceux que l'on appelle des Travailleurs chrétiens. Vous manifestez ainsi votre volonté très ferme d'écouter et de suivre toujours les enseignements de l'Eglise. J'admire votre résolution de vous montrer partout les disciples de Jésus-Christ, dans les ateliers, les chantiers, où vous montrez votre courage. Oui, vous avez raison de vouloir continuer l'œuvre de celui qui fut le Travailleur par excellence, notre divin Modèle Jésus.

» La reconnaissance et l'intérêt, nous dit-il encore, doivent nous conduire à l'Eglise : L'Eglise soutient comme toujours elle a soutenu les Travailleurs. Jetez un regard en arrière, et voyez quelle était autrefois la condition du travailleur ?... Les artisans, les ouvriers, étaient considérés comme des êtres vils et grossiers. Aristote, Platon, Cicéron, les plus sages de l'antiquité, regardaient les ouvriers comme des êtres inférieurs aux autres.

» En un mot, dans l'antiquité, le travail

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable



Breveté
France
et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2^{me} RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

semblait n'être qu'une plaie hideuse. Travailleur n'était qu'un esclave.

» Mais Jésus paraît. Il veut naître dans une famille ouvrière. Il veut lui-même travailler pour nous montrer que le travail qui courbe l'homme, n'est pas indigne de la dignité humaine, puisqu'il est le propre d'un Dieu. Ses disciples seront eux aussi des travailleurs. Nous voyons Saint Paul gagner sa vie, et proclamer que devant Dieu, tous les hommes sont égaux.

» L'Eglise comprend ainsi les choses. De son origine, nous la voyons défendre les petits et les humbles. L'esclavage disparaît. Le travailleur se redresse alors dans toute sa liberté reconquise.

» Où trouver l'origine du progrès, sinon dans les monastères où à l'époque du Moyen-Age, siècle de ferveur et de foi, l'agriculture, le commerce, l'industrie prennent un rapide essor. Qui défend le travailleur ?... C'est toujours l'Eglise. Nous ne nous pas entendu dernièrement grande voix du Vatican, majestueuse, ferme réclamer la justice pour l'employé Albert de Mun, le grand catholique, n'a-t-il pas pris l'initiative de secourir les travailleurs. L'Eglise aime donc vraiment les travailleurs.

» L'intérêt demande aussi que l'on écoute la voix de Jésus qui nous dit : « Ven à moi, vous qui travaillez ». Répondons donc à l'appel de Jésus, allons à lui. Mais quelques-uns protestent. On demandait un socialiste pourquoi son parti était à versaire de l'Eglise. « Parce que, répond-il, l'Eglise prêche la résignation et nous voulons la justice. » Or, nous aussi, nous voulons la justice ; mais il est facile de comprendre que jamais on ne pourra supprimer tous les maux, mieux vaudrait supprimer la nature humaine ? C'est pourquoi l'Eglise invite les travailleurs chrétiens à aller se jeter aux pieds de celui qui nous donnera le courage de porter le fardeau de ce qu'ils ne pourront empêcher. Aidé, toi, le ciel l'aidera. »

Puis, M. Lemoine termina par un dernier appel : « Groupez-vous, nous dit-il. Faites valoir vos droits dans la justice, dans la charité et soyez toujours fidèles à vos engagements. »

La quête fut ensuite faite au profit de notre Syndicat. Durant la messe, des cantiques fort heureusement choisis furent exécutés par la Maîtrise.

A l'issue de la messe, Mgr Fortineau et Mgr Terrien donnèrent aux assistants leurs bénédictions.

INDRET

Syndicat professionnel
de l'Etablissement d'Indret

ASSEMBLEE GENERALE
DU 12 JANVIER 1926

Le compte rendu complet de l'assemblée générale sera donné dans le prochain numéro du « Messenger » portant la date d'avril.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet